



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020

Avis public est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Lavaltrie devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 a été déposé au bureau de la soussignée situé à l'hôtel de ville au 1370, rue Notre-Dame, le 15 septembre 2017.

Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit :

1. être faite sur la formule prescrite à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous mentionnée ;
2. être déposée, par la remise de cette formule dûment remplie ou par son envoi, par courrier recommandé, à l'adresse ci-dessous mentionnée, avant le 1^{er} mai 2018 ;
3. être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray
550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 27^e jour de septembre deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière